

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au parc des Etangs.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Comme chaque été, les riverains et usagers du parc des étangs constatent des manquements dans l'entretien de cet espace vert fréquenté et apprécié. Ainsi, la palissade sensée protéger la partie boisée est détériorée à divers endroits, ce qui facilite d'éventuelles intrusions. D'autre part, les hersees qui ont été enlevées pour donner suite aux travaux de nettoyage de l'année dernière n'ont pas été remplacées. Plus préoccupant encore, au regard de cette période de forte chaleur et de risque de prolifération de cyanobactéries, plusieurs fontaines (et oxygénateurs) sont en panne depuis de longues semaines. L'installation d'œuvres d'art aurait à tout le moins nécessité une vigilance renforcée sur l'état général du parc.

Le Collège peut-il nous dire si des mesures seront prises en vue de solutionner ces manquements, singulièrement les fontaines au regard de situation estivale. Comment se fait-il que ce problème de dysfonctionnement de fontaines se reproduit systématiquement chaque été ? N'est-il pas possible d'en assurer l'entretien avant la période où leur rôle d'oxygénateur d'eau est le plus essentiel ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Nous sommes malheureusement dépendants du fournisseur des aérateurs et des fontaines pour la remise en fonction de nos machines sur l'étang Marius Renard. Nous lui avons demandé depuis fin mars de remettre notre dispositif au complet, après son hivernage. Malheureusement, beaucoup de ces machines ont été déclarées en panne, et les temps d'attente annoncés pour les pièces de rechange sont trop longs. Je suis personnellement derrière le dossier, en demandant au directeur du service communal d'insister régulièrement pour que des solutions soient trouvées. Dès lors, hier 3 nouveaux aérateurs temporaires ont été posés le temps de réparation des autres machines.

Plus structurellement, j'ai demandé qu'une réflexion soit faite concernant la nécessaire oxygénation de cet étang et des solutions possibles pour y arriver. En effet, si nous savons qu'à terme « Bruxelles-Environnement » reprendra la gestion de cet étang, conformément au « PON », nous ne pouvons pas admettre qu'une telle situation ne se répète chaque année d'ici-là. Nous évaluons donc la possibilité de passer un marché de service, et de compléter les outils avec de la végétalisation directe, par exemple via des radeaux végétalisés.

Pour le reste, nous faisons un nouveau rappel au service concernant, la herse et les clôtures endommagées.